

profitant de leur passage à l'étranger lors de missions sportives. Que savons-nous vraiment du régime fiscal de la Roumanie? Devrions-nous conclure des ententes fiscales avec des pays comme la Roumanie, alors que nous ne connaissons pas suffisamment bien le fonctionnement de leurs régimes fiscaux, quoique nous ayons une certaine idée de leur régime politique? Il y a lieu, à mon avis, de voir de plus près s'il est souhaitable de continuer à conclure de pareilles ententes.

Pour les Allemands, le Canada serait, semblerait-il, un paradis fiscal. Nous devons nous montrer prudents quant à la conclusion d'ententes fiscales avec des pays considérés comme des paradis fiscaux. De nos jours, il est passablement facile de transférer d'importantes sommes à l'étranger, dans un paradis fiscal, à partir duquel il est possible de réinvestir ces sommes, et peut-être au Canada, en payant beaucoup moins d'impôts même si ces investissements sont contrôlés par un résident canadien. Les législateurs ne pensent pas à ce genre de situation, mais je crains que la chose ne puisse se produire avec les propositions semblables à celles dont nous sommes saisis.

Les paradis fiscaux ne sont pas les seuls atouts dont disposent les planificateurs d'impôt. Par exemple, d'après le traité actuel signé avec la Nouvelle-Zélande, le contribuable canadien peut financer dans une grande mesure la flotte de navires marchands de ce pays. On me demandera le rapport entre cette question et celle du traité fiscal. Les règles fiscales existantes ont permis de recueillir au Canada d'importantes sommes, quelque 50 millions de dollars, pour la Shipping Corporation of New Zealand, Limited. Quoi qu'il en soit, cet argent a servi à accroître la flotte de navires marchands de ce pays. N'aurait-il pas été préférable que les contribuables canadiens, en investissant cet argent au pays et en payant de l'impôt, bénéficient de certains avantages découlant de cette tactique pour constituer une flotte de navires marchands au Canada?

Depuis mon arrivée à la Chambre des communes, on parle de la création éventuelle de pareille flotte au Canada; on en vante les avantages pour le pays et je trouve désolant que nous ayons à compter sur les navires étrangers au lieu de compter sur les nôtres. Pourtant, ce traité fiscal permet à nos contribuables astucieux de financer en bonne partie la flotte d'un autre pays.

Je suppose que le Libéria a l'une des flottes marchandes les plus connues du monde. Il est certain que les navires les plus sales que l'on peut voir dans le port de Vancouver battent le pavillon du Libéria et que leur port d'attache est Monrovia. On pourrait dire que c'est la principale industrie du Libéria; mais je suis heureux de pouvoir dire que grâce aux instances de l'opposition officielle en comité, et plus particulièrement à celles du député de York-Peel (M. Stevens), le gouvernement a accepté d'exclure le Libéria de ce bill. Avant que le gouvernement n'envisage de conclure des traités avec des pays comme le Libéria ou d'autres qui se livrent à des activités que nous n'approuvons pas, j'espère qu'il aura la possibilité d'en faire un examen minutieux.

On trouve aussi la Corée sur cette liste. Nous faisons beaucoup d'échanges commerciaux avec la Corée. On est en train de fonder une association amicale avec la Corée, mais pourtant nos deux pays ont de nombreux différends. Par exemple, nous savons que, lorsque l'Énergie atomique du Canada a vendu des réacteurs Candu à ce pays, des commis-

sions énormes ont été versées à des non-Canadiens et à des non-Coréens. Quand on a fait appel au Parlement pour enquêter sur cette affaire, on lui a dit en guise d'explication que l'on procède différemment là-bas. C'est absolument certain.

J'ai visité la Corée; les Coréens sont très travailleurs. Les Coréens ont accompli un travail fantastique; ils ont affermi leur économie grâce à leur travail intensif et à leurs habitudes différentes. Cependant, nous devons également tenir compte de leur régime politique. Il n'y a pas si longtemps, la Chambre a adopté une motion au sujet de la condamnation à mort du chef de l'opposition coréen, M. Kim Dae-Jung. Il est toujours sous le coup d'une condamnation à mort, et à en juger par les réponses données à ses appels, il lui reste peu de temps à vivre. Il pourra peut-être bénéficier du pardon du président Park Chung Hee avant qu'il ne soit trop tard.

J'imagine que tous ceux qui étudient le traité conclu avec la Corée ainsi que ses dispositions fiscales ne se soucient pas vraiment de M. Dae-Jung, mais je pense qu'il n'est pas plus coupable que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il était chef de l'opposition ou que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) maintenant.

Il existe des différences fondamentales dans certains de ces pays. Je ne pense pas que nous parlions des pays européens aujourd'hui, mais l'évasion fiscale est un sport très populaire en Europe. On ne la considère pas comme un crime; et dans certains pays européens, une personne qui réussit à échapper au fisc peut s'en montrer très fière. Nous devrions nous soucier de ces questions lorsque nous concluons des accords avec ces différents pays.

Je dois également reconnaître que le bill S-2 a été voté par le Sénat. Il a reçu la deuxième lecture à la Chambre, l'approbation de principe, et le comité l'a examiné assez attentivement. Le revoici pour la troisième lecture, et peut-être n'est-ce pas le temps d'y apporter des changements. Mais j'invite le gouvernement et les députés à prendre bien garde, quand nous négocions des traités délicats avec des pays que nous pourrions avoir intérêt à mieux connaître, à faire un peu plus attention à ce que les pays aient beaucoup de similarités avec le nôtre, pour que les traités donnent les résultats qu'on en attend, des résultats comme ceux que nous avons obtenus avec le Royaume-Uni et les États-Unis, notre principal partenaire commercial et voisin du Sud.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais prélever mes observations sur le bill S-2 en félicitant le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour l'adresse d'escamoteur avec laquelle il a réussi à introduire un débat de politique monétaire dans la discussion de conventions fiscales.

Et comme il a abordé ces sujets, je m'estime tout à fait justifié d'en parler. Il nous a lancé la pierre, du moins le pense-t-il, parce que c'était plutôt un caillou. Plutôt un confetti qu'il a lancé sur notre politique monétaire. Si je me permets de dire cela, c'est qu'il n'a pas présenté de solutions de rechange aux politiques du gouvernement. Peut-être était-ce sous-entendu, mais en tout cas, il n'a pas dit qu'il fallait adopter la parité fixe pour le dollar. S'il ne l'a pas dit, c'est qu'il savait très bien qu'en le faisant, nous aggraverions l'inflation, ce qui ferait souffrir les Canadiens qui devront importer leur nourriture et leur combustible cet hiver, les gens à revenus fixes de